

jusqu'ici à la civilisation. Tout a été prévu et calculé dans ce plan diabolique. Le Haut-Canada, bien qu'un grand tiers moins peuplé que le Bas-Canada, a obtenu d'abord la moitié de la représentation. Le Haut-Canada était sans crédit, ruiné et banqueroute, ses travaux publics inachevés. L'union lui a donné du crédit, de la considération, et l'a mis en état de contracter de nouvelles dettes. Un million et demi est de nouveau emprunté, et alors ses canaux s'ouvrent à l'océan, ses rivières sont rendues navigables, ses ports se creusent et s'améliorent; des sommes énormes sont employées pour pratiquer des chemins dans toutes les directions. Et pendant ce temps que faisait-on pour le Bas-Canada? Le Bas-Canada était devenu solidaire et de la vieille dette et du nouvel emprunt. Du million et demi dépensé en améliorations, un tiers seulement devait être employé dans ses limites, et encore comment? Parce que les ouvrages projetés au moyen de ce tiers étaient destinés à profiter à la partie choyée et favorisée de la population. Mais pour ce qui regarde le Bas-Canada proprement français, la côte du sud, par exemple, au-dessous de Québec, contenant une population de cent mille habitants, a-t-on voté un seul sou? Non, pas un denier. Je fais allusion aux comités de Dorchester, de Bellechasse, de l'Islet, de Kamouraska et de Rimouski, tandis que le plus petit comté, le plus mince localité dans le Haut-Canada recevait de fortes sommes pour ses améliorations intérieures. Comment les chemins publics sont-ils faits dans le Haut-Canada? Au moyen de l'argent public; et dans le Bas-Canada? Aux dépens du travail et des sueurs de ses habitants?

Et aujourd'hui il faut encore un demi million, et pourquoi? Pour achever des travaux qui une fois faits, d'après le nouveau système de *free trade*, ne paieront pas les frais d'entretien, ouvrages qui ont été commencés un demi siècle avant le temps, et le pays chargé de quatre millions de dettes sera désolé et ruiné. Mais peu importe que le pays se désolent et se ruinent, si les individus qui demandent la continuation de ces dépenses extravagantes et insensées s'enrichissent, car voilà le but de toutes ces demandes sans cesse renouvelées. N'est-il pas clair, est-ce que tout le monde ne voit pas que les améliorations publiques sont la dernière des choses que l'on a en vue? Le but ostensible sont les spéculations, les contrats et les jobs. Et n'est-ce pas le même esprit qui a jeté les corporations de nos grandes villes dans un état de quasi banqueroute? Les entreprises ne se font plus pour les besoins publics; mais ceux-ci sont chargés de représenter les intérêts publics uniquement des ouvrages pour enrichir les individus. Des millions et demi dépensés en travaux publics, pourraient-on me dire quelle proportion est tombée en des mains canadiennes? Je puis répondre sans crainte d'être contredit: une milienne partie! Mais on prétend que tous les revenus proviennent du Haut-Canada, et que les villes de Québec et de Montréal ne sont que ce que le Haut-Canada les a. Québec et Montréal ne prospèrent-elles pas avant qu'il fut question des comités de Leeds et de Peterborough, et avant même la naissance de la célèbre *code de Commerce*? Si le commerce du Haut-Canada a fait prospérer ces deux villes, le Haut-Canada a retiré en retour des avantages réciproques du marché qu'elle lui offrait. Les citoyens des États de New-York, de la Pensylvanie, de l'Ohio, de l'Indiana, de Michigan, de l'Illinois et de Wisconsin s'enrichissent-ils pas aussi le Haut-Canada par leur commerce; que seraient et que seraient tous ces immenses moulins du Haut-Canada sans les grains américains; et qui, en dernier ressort, s'ils paient jamais, entretiendront en activité les canaux si ce ne sont les citoyens des États-Unis? Si les américains raisonnent à la manière de quelques spéculateurs du Haut-Canada, ne pourraient-ils pas demander, d'après leurs principes, à partager les revenus du Canada, comme y contribuent peut-être plus que qui que ce soit? Québec et Montréal placés, comme elles le sont, sur le continent américain, cette terre de la liberté et du progrès, devaient avancer; et ces villes de fait avançaient et n'en ont eu l'obligation à personne.

Maintenant, comme je désire qu'il n'y ait pas de mépris, ni de malentendu sur ce que j'ai à adresser à un honorable membre, je vais le faire en anglais:

Aux interpellations si fréquentes de l'honorable membre pour Peterborough, de lui expliquer et de lui montrer par quel et comment les fonds de la province se remplissent du revenu annuel, je réponds: la plus grande partie par les droits imposés sur les manufactures anglaises importées dans le pays, et par divers droits et licences imposés par la législation provinciale; et je lui réponds de plus que, les habitants du pays ne peuvent payer et faire usage de ces marchandises taxées, et payer les droits et licences en question, qu'en tant que leur industrie et les produits du sol les mettent en état de le faire. La question est donc de savoir si le Bas-Canada n'a en raison de sa population fourni son contingent d'exportation; et si les produits de son agriculture et de son industrie équivalent aux produits de l'agriculture et de l'industrie du Haut-Canada. Comme l'honorable membre pour Peterborough est, dans chaque occasion, montré le corrépondant des présentations les plus outrées de la part des membres du Haut-Canada, vous lui jeter le gant, et je suis prêt à lui prouver que le comté qu'il représente n'exporte pas plus que le mien; que le produit de l'agriculture, dans son comté, eu égard à la population, n'est pas plus considérable que le produit de l'agriculture dans le comté que je représente; que lui, dans sa famille, ne dépense pas plus d'objets de fabrique anglaise et taxés, que je n'en dépense dans ma propre famille; et je suis prêt, le recensement à la main, à lui prouver que dans mon comté il y a autant de chevaux, bœufs, vaches, cochons et autres animaux domestiques que dans le sien. Je suis prêt, quand il le voudra, à lui prouver que dans les maisons canadiennes des districts ruraux, si on n'a pas toujours autant d'articles de luxe que dans les maisons anglaises, il y a beaucoup plus d'objets utiles et solides, qui tout, plus ou moins, se composent de manufactures anglaises payant droit, et conséquemment contribuant aux revenus du pays, et qu'en outre il y a une bien plus grande consommation de *visions* d'illusions dans le Bas-Canada que dans le Haut-Canada, et que sous ce rapport le Bas-Canada contribue plus au revenu que le Haut-Canada; que je suis prêt à nommer des experts et des évaluateurs pour établir ce que j'avance; et à donner des cautions et garanties au moyens desquels je promets payer tous les frais d'arbitrage si je ne prouve pas ce que j'avance; et que j'attends en retour, les mêmes sûretés et garanties de la part de l'honorable membre s'il ne peut établir d'une manière satisfaisante, cette grande supériorité dont il a le mauvais goût de se vanter aussi souvent. Voilà pour les comités de l'Islet et de Peterborough. Maintenant je suis certain qu'il n'y a pas un seul membre représentant un comté dans le Bas-Canada qui ne soit disposé à en faire autant que moi, vis-à-vis un comté du Haut-Canada en raison de leur population respective. Mais, nous dit de ton le plus sé-

rieux du monde, l'honorable membre pour Peterborough, qui charge vos 15 à 16 cents vaisseaux qui fréquentent le Canada? En réponse je lui demanderais qu'il me cite quatre comités dans le Haut-Canada qui aient chargé 180 vaisseaux, dont la valeur des cargaisons se monte à plus de £140,000, ces comités sont ceux de Gaspé, Bonaventure, Rimouski et Saguenay. Je suis prêt à prouver cela à l'honorable membre quand il voudra avec le retour des douanes.

On a calculé les sommes votées pour les besoins annuels des deux provinces, et l'on trouve que le Bas-Canada reçoit plus que le Haut-Canada; mais a-t-on oublié que le Bas-Canada est un tiers plus peuplé que le Haut-Canada, et que conséquemment il doit avoir un tiers plus de besoins? Et le million et demi formant la dette du Haut-Canada, dont on prend l'intérêt sur les fonds consolidés n'est-il donc rien; million et demi employé pour de folles spéculations, en canaux et pour des chemins et des besoins locaux, on oublie aussi cela sans doute. Cependant l'intérêt sur cette somme se monte au modeste chiffre de quatre-vingt dix mille louis par année. Et les trois quarts de l'autre million et demi, disons maintenant deux millions, puisqu'il y a un déficit de cinq cent mille louis, employés dans le Haut-Canada ne sont-ils rien; et les habitants du Bas-Canada n'ont-ils donc aucun droit à une compensation? L'intérêt annuel sur cette dernière somme est de £120,000, et le Haut-Canada profitant des trois quarts de cet intérêt, joint de fait d'une autre somme annuelle de £90,000, formant en tout £210,000, somme énorme dont le gigantesque capital a été employé jusqu'au dernier sou par les habitants du Haut-Canada sous la forme de contrats et de jobs de mille espèces. Et d'après des faits aussi frappants, aussi palpables, on parle de justice pour le Haut-Canada! Mais la chose est épouvantable: on nous dépouille de tous nos revenus, on nous endette de millions dont nous ne devons jamais retirer aucun profit, que nous ne pourrions jamais payer, en ajoutant l'insulte et l'humiliation, prétendant que tout cela est pour nous enrichir.

Enfin la question de la dépense pour l'administration de la justice, cette pomme de discorde, va enfin être réglée; et comme on devait s'y attendre, c'est-à-dire, que la partie du pays, d'après le nouvel arrangement, qui ne contient que les deux tiers de la population, recevra un tiers de plus que la partie du pays qui est comme 7 à 5. Et comment pouvait-il en être autrement, l'acte d'union n'a-t-il pas posé cette base, ces proportions en principe, que tous les privilèges et avantages dont jouiraient les habitants du pays seraient, sous la nouvelle constitution, en raison inverse de leur nombre et de leur importance; que le petit nombre devait avoir les avantages du grand, que le riche serait dépouillé et le pauvre revêtu? Voici comment: d'après un relevé de l'appendice des derniers journaux, je trouve que les frais de l'administration de la justice, pour le Bas-Canada, se montent, à peu près, à la somme de £26,700; et que la somme tirée du fonds consolidé pour la même fin pour le Haut-Canada, à £12,000. Maintenant l'on propose d'ajouter à cette somme de £12,000, une autre somme de £18,000; qu'elle soit payée en un, deux ou trois ans, peu importe, elle donnera toujours un chiffre de £30,000. Ainsi vous puiserez de la caisse publique, pour l'administration de la justice dans le Haut-Canada, une somme de £30,000 pour 500,000 justiciables, et £26,000 seulement pour 700,000 dans le Bas-Canada. N'est-ce donc pas encore l'occasion de dire que cette injuste répartition se fait dans l'esprit qui a dicté l'acte d'union, et qui a réparti l'emprunt de 1841. D'après ce nouvel arrangement il sera dépensé pour les habitants du Haut-Canada, pour porter la justice à la porte de chacun d'eux, 1s. 2½d. par tête, tandis que dans le Bas-Canada, en égard au nombre des justiciables, on ne recevra que 2½d. par tête. Aussi le Haut-Canada aura l'avantage de posséder 22 districts judiciaires, tandis que le Bas-Canada n'en aura que 5. Et d'après ce calcul, et en tenant compte de toutes les iniquités accumulées sur le Bas-Canada avant cette session, et en n'envisageant que la simple question des frais de l'administration de la justice dans les deux sections de la province, en égard à leur population respective, le Bas-Canada aurait droit de toucher £42,000, c'est-à-dire £16,000 plus qu'il ne touche maintenant pour cet objet, ce dont il aurait un grand besoin pour augmenter le nombre de ses districts judiciaires. Je sens, M. l'orateur, que je n'ai pas rendu justice à mon sujet, je me hâte néanmoins que quelque honorable membre, plus versé que moi en matière de finances et de législation feront ressusciter bien davantage, et sous un point de vue beaucoup plus lumineux, les injustices pratiquées journellement envers le Bas-Canada, je remplis aujourd'hui un devoir consciencieux et je m'acquiesce de la tâche que m'impose, au meilleur de ma capacité, ma qualité de représentant du peuple.

M. Hall dit qu'il ne doutait pas que l'hon. membre qui venait de s'associer n'ait employé beaucoup de temps à faire ces statistiques, et qu'on ne devait pas s'attendre à ce que lui (M. Hall) fût préparé à répondre sur le champ. Mais on devait se rappeler que le comté qu'il représentait, celui de Peterborough, était établi depuis 25 ans, et que déjà l'année prochaine il perirait £100,000 par suite des mesures financières de sir Robert Peel. S'il y avait deux comités dans tout le Canada qui fussent en état de perdre autant, il n'aurait plus rien à dire. L'hon. membre pour l'Islet, avait accusé de chercher à élever le Haut-Canada, aux dépens du Bas-Canada; mais il croyait qu'il était obligé, comme représentant du Haut-Canada, et lorsque le leader de l'opposition avait traité le Haut-Canada de banqueroute, de faire voir que ces assertions n'étaient pas correctes. Il ne voulait pas entrer dans la question des travaux publics, il pensait que les canaux du Haut-Canada fussent autant de bien à toutes les villes du Bas-Canada qu'à celles du Haut. On pouvait dire que Montréal surtout était en grande partie soutenu par le Haut-Canada. Il se rappelait qu'une ville dans les États-Unis avait été peuplée de 10,000 à 16,000 âmes en très-peu de temps, par le seul passage des produits, et il s'aperçut à avoir si la prospérité de Montréal n'avait pas pris son grand accroissement depuis que le Haut-Canada était devenu un grand pays d'exportation? Il aimerait à savoir ce que deviendrait le commerce du Bas-Canada si l'océan se trouvait le long de la frontière? Il pourrait mentionner plusieurs maisons de commerce du Haut-Canada, qui avaient fait beaucoup plus que celles de Montréal, depuis le commencement du système de retrait (*drawback*), et il pourrait assurer la chambre qu'à moins que le commerce ne fût attiré dans les canaux du St. Laurent, aucun pouvoir sur la terre ne pourrait empêcher d'aller à Montréal par la route la plus courte, et on verrait alors si ses assertions étaient correctes ou non.

M. Cayley dit qu'il voulait répondre à quelques avances de l'hon. membre pour le comté de l'Islet. La première chose qu'il avait dite était que l'on avait relevé le Bas-Canada d'unir au Haut-Canada pour relever celui-ci d'un état de banqueroute; cependant il pensait que le Haut-Canada avait tout autant de droit de se plaindre de cette union que le Bas-Canada, et il ne voyait pas comment les deux sections de la province, que la différence suivante: le Haut-Canada était dans la position d'un homme qui a employé tous ses capitaux, dans l'achat de machine et de matériel, qui doivent lui rapporter par la suite un profit considérable, mais qui pour le moment a absolument besoin de fonds; tandis que le

Bas-Canada se trouvait comme un homme qui a reçu un riche héritage, et dont les propriétés sont plus propres à le maintenir dans un état de confort, qu'à ajouter à sa richesse; qui à les céder, fait la garde sur le chemin qui mène à la richesse, et fait payer des droits à ceux qui veulent y passer. Le Haut-Canada n'allait devenir en banqueroute parce qu'il avait dans son sein des moyens d'acquiescer une richesse énorme. Il prétendait que les grands travaux de la province n'étaient pas moins avantageux au Bas-Canada qu'au Haut-Canada, et à l'appui de son assertion et en réponse à ce qu'avait dit l'hon. membre pour l'Islet, à l'effet que l'union avait donné naissance à la navigation des lacs du Haut-Canada, il allait lire un état du revenu du Haut-Canada, depuis 1832.

L'hon. membre lut alors le tableau suivant:

1832	£1,116 19 11
1833	1,936 9 9
1834	1,162 9 8
1835	1,153 0 0
1836	1,532 11 10
1837	1,393 1 2
1838	1,330 3 8
1839	2,121 8 9
1840	2,739 17 4
1841	6,981 2 11
1842	9,840 12 11
1843	7,401 14 3
1844	10,384 16 1
1845	11,344 9 8

Ainsi, continua-t-il, si l'union a été avantageuse au Haut-Canada, le Bas-Canada en a aussi retiré quelque profit. Le montant entier des douanes collectées aux ports de Québec et de Montréal, en 1840, n'était que de £150,115 4s, tandis que la même source de revenu en 1845 apporta £297,190, ce qui montre entre le grand accroissement du commerce du Bas-Canada. Il savait qu'on avait dit que les travaux de la province avaient été des jobs, entrepris pour des fins de parti, mais pour sa part il considérait l'amélioration de la navigation sur la grande ligne comme une amélioration provinciale. A la vérité, les améliorations avaient eu lieu dans le Haut-Canada, mais elles avaient eu l'effet de ces petites rivières qui viennent en caracolant à jetter dans un même bassin. Chacune de ces améliorations avait augmenté nécessairement la richesse et la prospérité de tout le pays en général.

Le montant total de la dette encourue pour la confection de ces travaux se monte au-dessus de £3,000,000. Sur cela, il considérait que toutes les dépenses sur la grande ligne se montaient à une somme de £2,255,593 1s. 7d. Sur ce qui restait, £750,488 9s. 6d. avaient été dépensés dans le Haut-Canada, et £320,627 15s. 7d dans le Bas, ce qui faisait une différence de £429,840 12s. 10d. contre l'argent dépensé dans le Haut-Canada et cela dépensé dans le Bas-Canada. Si l'on regardait l'autre partie du compte on verrait que le Haut-Canada a contribué au trésor public pour 2,160,000 acres de terre à 7s. 6d. l'acre, faisant un total de £210,244; le Bas-Canada a contribué pour 3,007,000 acres, à 3s. ce qui fait £966,050, laissant une balance de £224,191 sur le montant fourni par le Haut-Canada. A cela il faut ajouter les dépenses pour l'administration de la justice dans le Bas-Canada, pendant 4 ans. Se montant à £91,948, et il demandera la permission de donner crédit aux bonnes intentions du gouvernement, qui ont consenti d'avoir donné £7,000 aux incendies de Québec, à encore recommandé à cette chambre un prêt de £100,000.

M. Aylwin l'est un prêt, n'est-ce pas?

M. Cayley:—Oui, sans doute c'est un prêt. Mais outre cela, le gouvernement avait encore approprié la somme de £19,000 pour des phares sur le golfe Saint-Laurent.

Pour revenir au sujet qui était dans la chambre et pensait que l'hon. membre pour l'Islet s'était trompé dans son calcul quant à l'administration de la justice dans les deux parties de la province. D'après le rapport qui avait été préparé en réponse à l'adresse de la chambre, on voyait que les frais de l'administration de la justice dans les deux sections de la province étaient comme suit:

BAS-CANADA.		HAUT-CANADA.	
1842	£46,508 19 3	£18,136 17 8	
1843	32,135 2 5	14,874 3 6	
1844	39,331 6 7	17,210 17 0	
1845	39,413 0 11	15,254 14 0	
	£157,488 9 0	£63,489 12 11	
Balance, £91,918 16 0			

D'après les rapports fournis par les différents districts, il s'était assuré que le montant des dépenses pour l'administration de la justice, payées maintenant sur les ressources locales du Haut-Canada, et qu'on propose de dégrayer à même le chiffre public, se montaient à £17,231. Ainsi les £6,000 qu'on veut prendre sur le revenu provincial pour la première année, laisseraient une marge pour l'accroissement qui pourrait survenir.

L'hon. inspecteur général lui ensuite un état comparatif du commerce d'exportation des deux sections de la province qu'il tenait. A-t-il dit, d'un commerçant de cette ville. D'après cet état, les recettes d'Alcalis à Montréal par le canal Lachine et par le fleuve, se montent à 33,078 barils le montant total des exportations de Montréal et de Québec étant venu de 33,112 barils, ce qui fait une quantité de 44 barils fournis par le Bas-Canada, 590,768 barils de farine ont été imprimés par le canal Lachine et le fleuve, et 443,518 barils exportés; 436,780 minots de blé ont été importés et 401,045 exportés. Le Bas-Canada a l'avantage de l'orge; 3985 minots ont été importés par le canal Lachine et le fleuve, et 27,517 exportés. On peut dire la même chose de l'avoine; seulement 7,277 minots ont été importés et 53,331 exportés. La même chose a eu lieu pour les pois, 29,325 minots ont été importés. L'hon. membre entre ensuite dans un calcul pour montrer la justice de son estimate de 18,000 pour payer les frais de l'administration de la justice.

M. Taché dit qu'il pensait que l'honorable inspecteur général avait oublié quelques branches importantes de commerce dans lesquelles le Bas-Canada avait un intérêt direct. A-t-il dit de la faire remarquer, il voulait dire qu'il paraissait avoir une différence entre l'ensemble et celui de l'honorable membre pour Huron, au sujet des dépenses de l'administration de la justice dans les deux parties de la province. S'il n'avait pas été correct dans son calcul, c'est qu'il n'avait pas eu occasion de voir les rapports qui s'étaient adressés que la veille, lesquels il les eût demandés depuis longtemps. Les branches de commerce auxquelles il avait fait allusion s'étaient les exportations de poissons et d'huile, à un montant de £60,000, ou 70,000, outre les exportations de bœufs et de moutons. Le comté de l'Islet, par exemple, exporte à lui seul pour £15 à £20,000 de moutons, le comté de Rimouski en exporte dix fois plus, et celui de Saguenay encore plus. L'approvisionnement des vaisseaux était un objet considérable de commerce, qui appartenait exclusivement aux habitants du voisinage de Québec. Toutes ces choses mettaient les habitants du Bas-Canada en opposition d'acheter des manufactures pour lesquelles ils paieraient des taxes qui soutenaient le gouvernement.

M. Williams en réponse à quelques remarques de M. Taché dit que dans les comités de Peterborough et de Durham, 2,100,000 charges de bois cédés avaient été préparés pour l'exportation, dont un tiers venait à Québec. Quant à la farine, elle pouvait en exporter un demi million; la valeur de ces articles sur les marchés anglais n'était pas au-dessous de un demi million de livres sterling, et ils employaient pour leur exportation 500 navires de 400 tonneaux chacun. Il demandait s'il y avait dans le Bas-Canada un seul comté qui pût produire le tiers de cette quantité?

M. Baldwin dit que son intention était de voter en faveur de la mesure, non comme une mesure de justice envers le Haut-Canada, mais seulement pour appaiser ces dissentiments de sections qui existent malheureusement et qu'on ne saurait trop déplorer. Il en appela aux membres des deux côtés de la chambre, d'user de toute leur influence pour prévenir les dissentiments qui empêcheraient le vrai fonctionnement de l'union. Il admettait qu'il n'était pas de l'union, le Haut-Canada se trouvait dans un état précaire, mais il regretta les termes de «banqueroute et méandres» dont on s'était servi. Il croyait aussi que les travaux publics avaient été d'un grand avantage pour les deux sections de la province, quoiqu'il re-

connût qu'il y avait eu beaucoup de jobs et de dépenses superflues, dans leur confection.

M. Cauchon n'avait que deux mots à dire, il voulait demander à l'hon. membre pour Montréal (M. Moffatt) une explication de cette espèce de prophétie qu'il avait voulu faire en disant que dans trois cents ans les Canadiens-français ne parleraient plus contre l'Union des Canada; à entendre l'hon. membre, un pouvoir surabondant fera disparaître les Canadiens de la surface du globe. S'il y avait quelque moyen d'expliquer cette prophétie, c'était bien par le désir qu'avait manifesté l'hon. membre pour Cornwall de voir annexer Montréal au Haut-Canada, Gaspé au Nouveau-Brunswick, et de donner à Québec un conseil spécial. M. Draper avait exprimé ses convictions en disant que les deux parties de la province jouir en paix des bienfaits de l'union, mais il n'avait pas exprimé les convictions de ses collègues, et surtout du membre de Cornwall qui n'avait parlé que pour insulter les membres du Bas-Canada. Cependant il ne pouvait s'empêcher d'être étonné du raisonnement de l'hon. procureur général, qui avouait que le Haut-Canada était sur le point de faire banqueroute, et que le Bas-Canada, était pauvre, mais prétendait que l'union entre les deux provinces devait les enrichir toutes deux; autant voudrait soutenir que deux mendians font un homme riche, ou que deux hommes noirs font un homme blanc (rire). Il ne blâmerait aucun membre du Haut-Canada qui voterait pour cette mesure, mais à un membre du Bas-Canada, si un seul membre appuyait ces résolutions, un cri d'indignation s'éleverait dans son cœur, et dans celui de tous les habitants de cette partie du pays. Il y avait un homme autrefois dans la chambre d'assemblée du Bas-Canada qui faisait payer des £25 à la province pour des discours virulents qu'il préparait contre la Grande-Bretagne, cet homme portait un jour un flambeau pour brûler en effigie le gouverneur Dalhousie; cet homme siège maintenant dans l'autre côté de la chambre, et peut-être même que dans un question si palpitante d'intérêt pour ses compatriotes de la Bas-Canada, on le verra voter contre eux. M. Cauchon dit ensuite quelques mots pour tourner en ridicule la statistique du membre pour Durham qui avait prétendu que les grains produits dans son comté avaient chargé 16,500 vaisseaux. Il démontra aussi que sur 600,000 barils qui viennent à Montréal les 5-6 sont des États-Unis, ce qui laisse une balance de 100,000 barils venant du Haut-Canada.

M. Moffatt se leva, et dit qu'il avait été mal compris, qu'il n'avait jamais voulu dire que les Canadiens-français ne seraient plus représentés dans trois cents ans dans le parlement, qu'à ce contraire il serait prêt à les supporter lui-même lorsque leurs demandes seraient modérées.

La motion de concours fut ensuite mise aux voix et remportée à une majorité de 41 contre 19.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 15 MAI, 1846.

La Session Legislative.

LES COMPTES PUBLICS.—LA LISTE CIVILE.

—LES CHIFFRES DU DR. TACHÉ ET CEUX DE M. CAYLEY.—PROROGATION DU PARLEMENT.

Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui offrir à nos lecteurs les débats entiers de lundi, et surtout l'admirable discours de Dr. Taché, qui a protesté si énergiquement contre le système infâme de spoliation, dont nous sommes les victimes depuis l'union des deux provinces.

On ne doit pas s'étonner de la grande différence qui existe entre les chiffres de l'honorable inspecteur-général et ceux de quelques membres de l'opposition, concernant les comptes publics; les fausses représentations font partie du système; on ne fait rien ou peu de chose pour le Bas-Canada, et on veut faire croire que cette partie de la province produit rien ou peu de chose; c'est ainsi que M. Cayley a mis en compte les exportations d'Alcalis du Bas-Canada, pour l'année 1845, à 53 quarts!! quand on sait que dans le plupart des comtés du Bas-Canada il est sorti de cinq à dix fois cette quantité. C'est ainsi que dans sa recette M. Cayley ne tient aucun compte du retour des douanes au-dessous de Q. 1 s. de 180 à 200 vaisseaux qui prennent la des cargaisons de bois, de poissons, d'huiles et autres articles se montent à au moins £150,000.

L'exemple de M. Cayley est suivi par les autres membres du Haut-Canada; à les entendre, nous ou Montréal, Québec, ne serions que des villages, comme si ce qui nous arrive du Haut-Canada par le canal Lachine, étaient des produits de cette partie du pays.

Vraiment ce qui de tout ceci nous a le plus étonné, il faut le dire, c'est l'assiduité, l'effronterie de ces gens-là. M. Hall vient nous dire que le *free trade* en retranchant les 3s. par quartier, sur les blés américains, va faire perdre à son comté au moins £500,000 par année. Mais il ne nous explique pas comment cela pourrait être. Calculez combien il faudrait de minots de blés, etc. C'est là plus que ce de l'exagération; c'est se moquer du monde; c'est inviter une chambre législative qui doit débiter de pareilles histoires. Nous avons devant nous le rapport des revenus collectés sur le canal de Welland, qui coûte déjà, comme vous savez, un million et demi; eh bien! ce fameux canal qui devait produire tant, nous donne l'année dernière le modeste chiffre de £19,856 10s. 5½d. seulement; et on aura tout après cela de dire que les argents publics sont gaspillés pour satisfaire l'ambition personnelle des individus!

Mardi soir la liste civile a été présentée à la chambre. L'estimé porte les dépenses de l'année 1845 à £948,635 13s. 4d., et les revenus ne pourront s'élever qu'à £577,250 17s. 4d.; et conséquemment, le déficit ne s'élèvera qu'à £371,384 16s. Nos amis du Haut-Canada appellent cela faire de bonnes affaires; et nous, nous appelons cela, s'en aller en déconfiture; car tous les trois ans, nous ajoutons un million à la dette de la province. C'est avec une telle perspective qu'il faut emprunter encore un million et demi pour parachever les travaux commencés.

La discussion de mardi soir sur la liste civile, a fait connaître les dispositions de certains membres ministériels au sujet de la stipulation imposée à la province par l'acte d'union.

M. Hall et Boulton exprimèrent des idées tout-à-fait démocratiques; le premier a dit «qu'il était temps pour l'Angleterre de rappeler cette clause de l'acte d'union; qu'elle n'avait pas le droit de disposer des argents du peuple de cette province sans le concours de la législature provinciale; qu'elle avait déjà perdu 13 colonies en voulant agir ainsi, et qu'elle pourrait bien en perdre d'autres encore; que quant à lui, il ne se soumettrait jamais à cela, etc.» M. Hall finit par se plaindre amèrement de

la manière dont les affaires publiques étaient conduites, surtout dans le bureau des travaux publics, et dans le département des terres; et il fit motion que le comité se levât et rapporta progrès.

Cette proposition de M. Hall, accompagnée comme elle fut d'une censuré sur les actes du gouvernement ne laissa pas que de causer quelque agitation dans la chambre; on s'étonna sur les banquettes ministérielles qu'un membre de la droite fut si peu gêné d'exprimer sa pensée sur l'administration actuelle, et d'une manière si indépendante et si brusque; la proposition de M. Hall ne ressemblait pas mal à un vote de non confiance, tout comme ses opinions au sujet de l'imposition de la liste civile par l'acte d'union ressemblaient fort aux idées démocratiques de nos voisins.

M. Lafontaine dit qu'il désirait que le vote sur la question fut pris immédiatement; il n'y avait pas à délibérer, c'était une question de vie ou de mort; si l'opposition ne votait pas sur cette question conformément à la volonté du gouvernement impérial, c'était la langue française qui en souffrirait; il n'y avait pas même d'opinion à émettre; de ce vote de la liste civile dépendait l'usage de notre langue dans cette chambre. Le montant du chiffre ne devait pas occuper cette chambre. L'hon. membre pour Toronto (M. Boulton) qui se dit partisan du gouvernement responsable, et qui supporte le ministère actuel, a dit que nous devions refuser de voter les subsides; on n'est pas le procédé à adopter sous le gouvernement responsable, ce refus ne se fait plus en Angleterre, ce serait un acte de rébellion. Si l'on est point satisfait, le moyen d'exprimer son mécontentement, c'est un vote de non-confiance envers l'administration. Quant au salaire du gouverneur, c'est un sujet dont on a parlé et sur lequel on parlera encore. Il est toujours étonnant d'effigier un pays qui ne contient qu'un million d'habitants dans un gouvernement un salaire beaucoup plus élevé que celui que reçoit le président d'une des plus grandes républiques du monde. Cependant il faudrait voter sur ce point comme sur les autres, etc.

M. Govan, McDonnell (Dundas) et Moffatt parlèrent contre la motion de M. Hall et défendirent les notes de l'administration.

M. Chénivet fit quelques observations, en courrant dans l'opinion de Mr. Lafontaine qu'il fallait voter les subsides, sans mot dire, dans l'intérêt de la langue Française; que le gouvernement impérial attendait pour nous l'intérêt dans cette chambre notre refus de voter la liste civile.

«Oui, a dit le jeune orateur, cette observation est juste, et dans une telle alternative, nous n'avons pas à balancer, l'argent doit peu nous occuper, nous avons quelque chose de plus cher à conserver. Les membres de l'autre côté trouveront peut-être en cela quelque chose d'étonnant, mais c'est que nous sommes une race qui tenons plus à l'honneur qu'à l'argent (applaudissements).»

Après quelques autres remarques M. Hall consentit à retirer son amendement.

Un premier item de la liste civile, M. Thompson fit motion que le salaire du gouverneur général fût fixé à £3600, ce qui fut perdu; M. McDonald de Dundas fit motion qu'il fût fixé à £6000, ce qui fut encore perdu; M. Munro propos qu'il fût fixé à £6500; cet amendement fut encore perdu et la somme originale de £7000 fut votée.

Il parut décidé que la Prorogation du Parlement doit avoir lieu vers le 23 du courant; comment d'ici à cette époque on pourra disposer des affaires devant la chambre, c'est ce que nous ne pouvons dire.

Les seules questions importantes qui soient venues mercredi, soir devant la Chambre, ont été d'ord le bill de M. De Blouy au sujet des chemins d'hydre dans le Bas-Canada qui fut rejeté par une majorité de 28 contre 16; ensuite le bill pour régler les élections municipales à Montréal, et établir le vote par ballot; cette dernière mesure, après une longue discussion fut référée à un comité spécial, composé de MM. Drummond, De Witt, Lefebvre, Hales et MacDonald de Kingston, avec instruction de retrancher la partie du bill ayant rapport au vote par ballot.

La chambre a adopté, mardi soir, les résolutions présentées par M. Taschereau sur lina d'accorder aux victimes des incendies du Québec la somme de £100,000, comme prêt, à 3 pour cent d'intérêt, assurés sur la propriété réelle; un amendement fut proposé et soutenu par MM. Hall, Boulton, Moffatt et McDonald de Cornwall qui le prit lui-même à la charge de la corporation; après quelques discussions l'amendement fut retiré.

NOUVELLES DE RIO-GRANDE.

Les nouvelles arrivées hier et aujourd'hui des États-Unis, nous font part des premiers engagements qui ont eu lieu entre les troupes américaines sous le général Taylor et les mexicains. Ces derniers ont combattu un corps d'américains, qui s'en allaient reconnaître, ont tué le capitaine Handie et les lieutenants Kato et Mason, et 26 de leurs hommes. Ils ont fait le reste 70 prisonniers.

Les mexicains sont au nombre de 2,500, et les américains a peu près 2,300. La nouvelle de cette défaite d'un détachement s'est répandue avec la rapidité de l'éclair par toute l'union. Les législatures des États du Sud s'agitent et se préparent à envoyer des renforts. On craint beaucoup que le général Taylor qui est séparé par l'océan de ses provisions ne devienne la victime de son imprudence. A Washington, le président Polk, dans un conseil de cabinet a décidé d'adresser de suite au congrès, un message dans lequel il demandera une déclaration de guerre immédiate contre le Mexique et le blocus des ports.

Nous avons vu avec plaisir dans la liste civile l'estimé des sommes rigoureuses pour encourager l'éducation dans cette section de la province; et par conséquent ces sommes, les suivantes pour quelques collèges bien populeux:

Collège St. Hyacinthe	£300
« St. Anne	300
« Chambly	300
« L'Assomption	175
« Ste. Thérèse	200

Correspondance.

Honbl. M. G., Sherbrooke.—Votre lettre est reçue, les journaux expédiés.

M. J. R., Ste. Flavie, comté de Rimouski, Do.

M. F. X. V., Terrebonne.—Vous m'écrivez qu'il manque aux abonnés de votre localité un numéro de la Revue, sans mentionner lequel. Je ne puis vous l'envoyer sans connaître ce numéro.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

LES SOUSSIGNES viennent de recevoir les premiers articles de CHAPEAUX A LA DERNIERE MODE DE PARIS, de E. R. FARRÉ, de la Librairie Canadienne, Rue St. Vincent, 1 mai.